

milliers, du bleu au vert, du vert au jaune, et du jaune au blanc. Toujours en proie à des accès de fièvre, frissonnant au moindre bruit, perdant la tête au moindre mot, il a non-seulement peur des autres, mais de lui-même.

Il a deux manies : celle d'épargner ses ennemis et celle de dévouer ses principes. Il a toujours un mot à la bouche : « Cela est inopportuniste ».

« Disons seulement, et une fois pour toutes, que s'il est vrai que le spectre rouge fasse les révolutions, il est indubitable que c'est le spectre bleu qui les rend possibles. »

C'est la meilleure réponse à la lettre de M. Thiers.

Quand il parle des choix faits dans un autre esprit que celui de la République conservatrice, il fait évidemment une allusion timide à la candidature de M. Ledru-Rollin, sans oser la blâmer ouvertement.

La presse radicale se fait de la lettre de M. Thiers une arme en faveur de la dissolution de l'Assemblée.

Nous vivons dans une époque essentiellement épistolaire. Nous avons aussi la lettre de l'empereur d'Allemagne à Lord John Russell, lettre qui est un violent manifeste de guerre contre la Papauté et l'Eglise catholique. Guillaume n'hésite pas à déclarer qu'il veut recommencer la mémorable lutte des empereurs d'Allemagne, au moyen-âge, contre les Papes et les institutions catholiques. Voilà encore un homme à qui l'histoire et l'expérience ne peuvent rien apprendre. Les empereurs d'Allemagne ont été vaincus dans leurs longues luttes contre la Papauté et l'Eglise catholique. Napoléon I^{er} aussi, vainqueur de l'Europe, a voulu engager la lutte contre le vieillard du Vatican et contre les évêques catholiques Français, Italiens et Belges. ... Pie VII rentra à Rome et remonta sur son trône, quand le tout-puissant empereur perdit le sien et partit pour l'exil. L'empereur Guillaume est sur le bord de sa tombe et ne verra pas la fin de la lutte qu'il a si imprudemment et si odieusement commencée, mais son successeur, empereur d'Allemagne, s'il veut continuer le même combat, arrivera au même dénouement que les empereurs du moyen-âge et que Napoléon I^{er}.

Les officieux prétendent que le gouvernement, sans attendre le travail de la commission des Trente qui menace de s'éterniser, prépare un projet de loi constitutionnelle, pour définir et fixer les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Je vous ai signalé, hier, le mécontentement éprouvé par un certain nombre de membres de l'Assemblée au sujet de la rapidité avec laquelle la 26^e commission d'initiative parlementaire avait rejeté la proposition de limite d'âge pour les fonctions de préfets, secrétaires généraux, et sous-préfets. La commission s'est ravisée; M. Robert de Massy, qui avait été nommé rapporteur, a donné sa démission.

La commission a décidé qu'avant de prendre aucune décision, il était utile d'entendre de nouveau les auteurs de la proposition.

Elle a ensuite examiné le projet d'impôt sur le revenu, proposé par M. Jozon et décidé son renvoi à la commission du budget.

On a distribué hier aux députés le rapport en autorisation de poursuites contre M. Melvil-Bloucourt, député.

Ce rapport, fait par M. Charreyron, est terminé par la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale, vu la lettre adressée au président de l'Assemblée nationale par le gouverneur de Paris, commandant la 1^{re} division militaire, à la date du 3 février 1874, autorise le gouverneur de Paris à poursuivre M. Melvil-Bloucourt, député de la Guadeloupe. »

Les bonapartistes prétendent que la rupture est plus complète que jamais, entre l'impératrice Eugénie et le prince Napoléon; il aspire à la gloire de régner de nouveau dans une assemblée républicaine; c'est bien là sa place.

« Il y a un roman en train, pensait-il, comment ne l'ai-je pas deviné? Une jeune fille arrive-t-elle à dix-huit ans sans s'être créé un idéal? Pauvre Suzanne! elle n'avait pas grand choix: Adhémar ou maître Jacques. A-t-elle hésité longtemps? Elle est raisonnable peut-être, et sage; elle ne s'est pas éprise de l'impossible... Ce M. Jacques est-il réellement un rival? Voyons, l'aime-t-elle? »

Il se répondit affirmativement, car la jeune fille troublée ne reprit point sa sérénité.

« Eh bien! tant mieux! se dit-il, plus les conquêtes sont difficiles, moins elles sont à dédaigner. A moi de me bien tenir, puisque me voilà averti; dois-je douter de moi à ce point de reculer devant un paysan? car c'est un paysan légèrement recouvert du vernis de l'homme comme il faut. Grattez la surface, le villageois apparaîtra. Albert, Albert, il faut vaincre! »

Il se rapprocha de Suzanne et se montra plus empressé, plus aimable, plus spirituel que jamais. Il échoua dans toutes ses tentatives, il ne connaissait guère la jeune fille à laquelle il s'adressait. Jusqu'alors il l'avait trouvée plus naïve que coquette, il croyait s'être trompé; aussi fut-il étonné du peu de succès de ses attentions. Albert avait vingt-cinq ans; il était distingué, spirituel, séduisant; ses débuts au palais avaient été heureux; mais il avait un défaut qui lui nuisait beaucoup: il posait.

Ce défaut, joint à une ambition démesurée, l'avait éloigné de toute affection sérieuse. Jusqu'alors il ne s'était jamais occupé des jeunes filles, dont la plus charmante lui paraissait un petit être insignifiant. Il se moquait ouver-

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Une grande exposition internationale de l'industrie et des arts aura lieu à Paris en 1875, au Palais de l'Industrie, considérablement agrandi pour la circonstance au moyen de vastes annexes qui couvriront tout le cours la Reine et les avenues qui y aboutissent.

On sait que la grande artère navigable formée par les canaux de la Marne au Rhin et du Rhône au Rhin se trouve aujourd'hui divisée en trois tronçons par la frontière allemande, et que, d'autre part, le besoin de relier l'Est de la France et en particulier le bassin métallurgique de la Meurthe aux exploitations houillères de la Belgique, est reconnue depuis longtemps. Afin de remédier à la situation, à tous égards fâcheuse, produite par le tracé de la nouvelle frontière et d'établir l'union si nécessaire de la Meuse à la Moselle, M. le ministre des travaux publics vient de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi demandant la construction d'une grande ligne de navigation destinée à relier entre eux les bassins de l'Océan et la Méditerranée par deux canalisations, celle de la Meuse avec jonction à la Moselle, et celle de la Moselle avec jonction à la Saône.

Taxe des imprimés et échantillons.—Nous croyons rendre service à nos abonnés, en reproduisant une note importante que la Chambre des Imprimeurs de Paris vient de publier relativement à la nouvelle taxe des imprimés et échantillons.

Cette note est ainsi conçue : « L'article 7 de la loi du 29 décembre 1873 a eu pour but de redresser les inégalités que la loi du 24 août 1871, par l'augmentation des tarifs postaux intérieurs, avait introduites dans le prix de transport des imprimés et livres, expédiés, d'une part des pays étrangers voisins à destination de France, d'autre part de bureau français à bureau français. L'équilibre se trouve en effet rétabli pour les poids visés dans la première partie de l'article, sur lesquels il y avait une différence préjudiciable à l'administration française et à diverses industries de notre pays, en particulier à l'imprimerie.

Mais la seconde partie de l'article qui, au-delà de 80 grammes, augmente le tarif de trois centimes par chaque 20 grammes ou fraction de 20 grammes, vient modifier d'une manière très-défavorable le prix de transport par voie postale des imprimés ou livres pour les poids supérieurs, et, dans un grand nombre de cas, rétablit au profit des pays étrangers voisins, cette inégalité fâcheuse contre laquelle la Chambre des Imprimeurs avait réclamé, et que l'auteur de l'amendement, en le proposant, et l'Assemblée nationale, en le votant, avaient l'intention de faire disparaître.

Deux pays étrangers sont à nouveau avantagés pour les poids supérieurs à 80 grammes; ce sont la Belgique et la Suisse: en effet, les tarifs, arrêtés dans les conventions postales signées entre ces pays, fixent une progression de cinq centimes par 40 grammes, tandis qu'en France cette progression serait de six centimes par 40 grammes; il en résulte, au-delà de 80 grammes, un avantage d'un centime par chaque 40 grammes pour les envois expédiés de Belgique ou de Suisse. Cet avantage, intermittent de 100 à 200 grammes, devient permanent et va toujours en s'accroissant à partir de ce dernier poids; de telle sorte que, par exemple, un paquet d'un kilo exigera en France comme prix d'affranchissement, 1 fr. 48 cent., et de Belgique ou Suisse en France, 1 fr. 25, ce qui fait une différence de 23 centimes au profit de l'étranger; et cette différence s'élève à 48 cent. pour un paquet de deux kilos (France, 2 fr. 98 cent.; Suisse et Belgique, 2 fr. 50 cent.) et à 73 cent. pour un paquet

de l'éducation qu'on leur donnait; les naives lui semblaient bêtes, les réservées étaient prudes et ennuyeuses, les savantes insupportables, les autres futiles et ignorantes; aucune ne trouvait grâce devant ses yeux.

En vérité, pour qu'il eût daigné regarder Mlle Suzanne, il fallait bien qu'il fût en vacances et désœuvré! La comtesse et la baronne n'étaient plus de jeunes femmes; la bonne et douce Renée avait été comprise dans la catégorie générale des « petites niaisées ». D'ailleurs n'était-elle pas la fiancée de son ami? Seule, Suzanne ressortait au milieu d'eux tous, à cause de sa voix remarquable et aussi de l'histoire contée par Adhémar. D'ailleurs, elle avait une certaine originalité qui pouvait frapper un homme d'esprit et lui plaire; on surprenait en elle des contrastes bizarres; enfin, depuis près d'un mois qu'il la voyait presque tous les jours, Albert n'avait pas avancé d'un pas. Il était obligé de le constater, non sans quelque dépit.

Si jusqu'alors il avait dédaigné des faciles conquêtes, il n'en avait pas moins la prétention de se croire irrésistible, et il était réellement contrarié de voir aussi indifférente la seule femme à l'opinion de laquelle il attachait quelque prix.

Suzanne, en effet, malgré ses alternances de tristesse et de gaieté, restait simple et naturelle; elle était enveloppée d'un nuage de candeur qui ne s'effaçait jamais.

« Et cependant elle n'est pas bête, se disait Albert; si elle était bête! mais non; quand elle le veut, ses réparties sont fines et spirituelles; elle est instruite, on peut causer avec elle sur tous les sujets... Et devant elle je de-

viens plus petite fille qu'elle, je n'ose lui parler, alors donc! »

Il croyait avoir trouvé le mot de l'énigme, mais il ne doutait pas qu'il arriverait à supplanter Jacques; et, résolu à battre son rival sur tous les points, il se décidait à employer plus que jamais les séductions de l'esprit, de l'éloquence et de la flatterie.

Malgré l'amabilité d'Albert, la fin de la journée n'arrivait pas au gré de Suzanne; cette amabilité la fatiguait et l'ennuyait; au fond de son cœur, elle n'avait qu'une idée: revoir Jacques qui lui avait paru si triste en la saluant; elle avait hâte de réparer, quoiqu'il l'ignoraît, le léger outrage fait à son ami par le dédain d'Albert.

Mme de Vèrigny avait bien dit: C'était un noble cœur et une belle intelligence... Qui, si ce n'est son père, l'aurait plus que Jacques? pensait la jeune fille.

En rentrant, elle l'aperçut dans le jardin; elle voulut s'élever vers lui, elle n'osa pas; une barrière semblait dressée entre eux. La veille encore, en riant aux éclats, peut-être eût-elle sauté par-dessus à pieds joints; elle rougit, et, si elle ne recula point, elle resta une seconde immobile et pensive.

Cependant elle ne put résister à l'air profondément malheureux de Jacques; l'émotion, la pitié et la tendresse dominèrent sa timidité, elle s'avança vers lui et, posant doucement sa main sur le bras du jeune homme :

« Qu'avez-vous, Jacques? lui demanda-t-elle d'une voix un peu tremblante. — Rien, mademoiselle Suzanne. — Oh! mademoiselle, fit-elle avec un petit accent boudeur pour cacher son embarras qui grandissait.

— (A suivre).

de trois kilos (France, 4 fr. 48 cent.; Suisse et Belgique, 3 fr. 75 c.) Donc l'article 7, qui avait effacé les inégalités préjudiciables des tarifs postaux, en a créé de plus funestes encore et n'a eu pour conséquence que de déplacer le poids des envois, dont l'administration française se verra enlever l'affranchissement, et de changer la nature des travaux que diverses industries nationales peuvent voir porter à l'étranger, et qui seront bien plus importants que ceux qu'elles étaient précédemment exposées à perdre et qu'on a voulu leur restituer. Il y a là une situation fort regrettable, et, au nom des intérêts de la France, frappée dans ses recettes postales et dans plusieurs branches de son industrie, il nous paraît urgent de revenir sur la seconde partie de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1873, dont la première partie, par l'avantage qu'elle consacrait, ne permettait pas, au premier abord, de soupçonner ces tristes résultats.

On nous écrit de Belgique : Voici quelques données intéressantes sur la situation des différentes branches de l'industrie minière dans la province de Hainaut, pendant l'année 1872.

En dehors de l'extraction de la houille, qui a occupé 73,683 ouvriers, et dont le rendement s'est élevé à 11,616,160 tonnes, évaluées à 158,834,140 francs, la province de Hainaut a produit, en 1872, 772,458 tonnes de fontes de fer, et avec les verreries et les glaces, cette dernière branche de sa production représentée encore, pour le travail de 35,553 ouvriers, une valeur de 179,412,520 francs.

A aucune époque, la valeur de production n'a été aussi considérable: elle surpasse de 43,490,500 fr., celle de 1871. L'exercice 1872 comptera donc parmi les plus prospères et il faut remonter à 1830 pour trouver une année où le prix de vente se rapproche de celui de 1872.

Durant ce même exercice, le nombre des ouvriers a dépassé de 3 976 celui de 1871; les salaires en général ont été supérieurs, et le gain moyen de l'ouvrier s'est élevé à 1,050 fr., dépassant de 200 fr. le chiffre correspondant pour 1871.

Les accidents et les sinistres ont été plus nombreux, mais il faut tenir compte de l'augmentation du nombre des ouvriers et de l'accroissement de la production des mines.

ÉTRANGER

Belgique. — L'inauguration du chemin de fer de Hasselt à Maseyck, dit l'Indépendance belge, aura lieu samedi.

Le train d'honneur partira de Hasselt à dix heures et quart, pour arriver à Maseyck à onze heures trois quarts.

M. Waldeck, peintre, vient d'atteindre sa 108^e année. En 1826, M. Waldeck, qui avait 60 ans, étant à court d'argent, présentait des tableaux à l'école des beaux-arts et en demandait 40,000 fr. M. Bastard, directeur, lui dit que les ressources dont il disposait ne lui permettaient pas de faire une acquisition de cette importance, mais que, s'il y consentait, on lui servirait une rente viagère de 2,000 fr. M. Waldeck accepta. Il a donc touché, pendant quarante huit ans, 96,000 fr.

JAPON. — On écrit de Yokohama : Le mikado, accompagné de l'impératrice et entouré d'une suite nombreuse, a visité l'arsenal d'Iokoska, fondé et dirigé par un ingénieur de la marine française. Leurs Majestés ont paru examiner avec un vif intérêt les différents travaux qui ont été exécutés sous leurs yeux dans les principaux ateliers qu'elles traversèrent; dans la soirée, toutes les façades de l'établissement, les hauteurs qui entourent et dominent la baie d'Iokoska, tous les navires en rade étaient brillamment illuminés; des feux de bengale éclairaient la scène dans plusieurs directions.

Hier 24 de ce mois, raconte un de nos confrères, un triste accident est arrivé à Armentières, dans le tissage mécanique de M. Dufour-Quennelle, fabricant de toiles, situé au pont de Nieppe, communs de Nieppe.

Le nommé Vankeirsbilck, Bernard, âgé de 17 ans 1/2, tisseur, travaillant dans cet établissement, ayant voulu très-imprudemment replacer sur la poulie de transmission la courroie de son métier qui en était tombée, a eu le bras engagé dans cette courroie.

Rapidement élevé jusqu'à la poulie il fut entraîné pendant une vingtaine de tours autour de l'arbre de transmission qui n'était qu'à une trentaine de centimètres du plafond, lequel a été enfoncé par les chocs successifs de son corps. On l'a descendu comme broyé et moulu quand la machine a pu être arrêtée.

Ce jeune homme a succombé deux heures après l'accident, malgré les soins des médecins Duriez et Thellier.

On a remarqué, sur les seize affaires inscrites au rôle correctionnel d'hier, la condamnation, à treize mois de détention, du nommé J. Cardon, ouvrier à Roubaix, convaincu d'avoir, la veille de la Noël et de la nouvelle année dernières, volé onze paquets de coton filé, valeur 450 fr.

L'Echo agricole donne aux agriculteurs un moyen radical et infallible, dit-il, pour détruire les chenilles. Le moment de l'appliquer étant venu nous le reproduisons ci-dessous :

Faites foudre du soufre; quand il est en fusion, plongez-y de vieux linges. De ces vieux linges imbibés de soufre, faites des tampons gros comme le deux doigts, prenez une fourche, fixez les tampons aux pointes de la fourche, et mettez-les sur les chenilles.

et vers huit heures, un puissant foyer électrique, dirigé successivement sur la rade, l'arsenal, les habitations européennes, le village japonais, et enfin le Yasiki de l'empereur, produisait un effet magique et terminait dignement cette belle journée.

Le lendemain matin, simulacre de combat naval par les cinq vaisseaux de guerre japonais qui escortaient le yacht impérial, et départ de Leurs Majestés pour Tokio, par Yokohama.

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

La maison Isaac Holden et fils vient d'établir à la bourse de Roubaix un bureau télégraphique relié à leur bureau de Croix. De 10 heures et demie du matin à midi et demi, les personnes qui désirent correspondre avec la maison de Croix et demander des avis, notes ou renseignements relatifs à l'industrie de MM. Holden peuvent le faire GRATUITEMENT.

Les réponses de Croix ne se font pas attendre et cette innovation rendra un grand service aux négociants ou fabricants qui peuvent avoir besoin de ces renseignements.

M. le Maire de Cambrai vient de prendre l'arrêté suivant: nous le recommandons à l'examen de notre édilité.

Nous, Maire provisoire de la ville de Cambrai,

Vu le rapport de M. l'inspecteur de la boucherie, duquel il résulte que depuis quelque temps il s'est produit une baisse sensible sur le prix des bestiaux sur pied.

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — A dater du 28 courant et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le prix de la viande sur le marché forain est fixé ainsi qu'il suit :

Première qualité, estampille bleue. (le 1/2 kilo). — Bouff et vache, 85 c. — Veau, 90 c. — Mouton, 90 c. — Gigot de mouton, 1 fr. — Porc, 85 c.

Deuxième qualité, estampille rouge. (le 1/2 kilo). — Bouff et vache, 75 c. — Veau, 80 c. — Mouton, 80 c. — Gigot de mouton, 90 c. — Porc, 75 c.

Troisième qualité, estampille jaune. (le 1/2 kilo). — Bouff et vache, 65 c. — Veau, 70 c. — Mouton, bœuf et chèvre, 70 c. — Gigot de mouton, 80 c. — Porc, 65 c.

Les files de bœuf, vache et taureau, prix double de celui pour la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gigots de mouton 10 c. au-dessus de la taxe du mouton.

Les jambons 15 c. au-dessus de la taxe du porc.

Art. 2. — Le présent tarif sera constamment affiché sur les poteaux placés à cet effet sur le marché à la viande.

Art. 3. — M. le commissaire de police est chargé de surveiller l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel-de-Ville à Cambrai, le 21 février 1874.

Ed. PARSY.

Avant-hier, une jeune fille se présentait dans un magasin de la rue du Vieil-Abreuvoir et y faisait divers achats pour une somme d'environ 125 francs, au nom d'une dame de la ville. Peu de temps après son départ, la dame elle-même survenait et apprenait non sans surprise ce qui venait de se passer, car elle n'avait envoyé personne. Le marchand, victime de cette escroquerie, a porté plainte et on recherche la jeune voleuse.

Hier 24 de ce mois, raconte un de nos confrères, un triste accident est arrivé à Armentières, dans le tissage mécanique de M. Dufour-Quennelle, fabricant de toiles, situé au pont de Nieppe, communs de Nieppe.

Le nommé Vankeirsbilck, Bernard, âgé de 17 ans 1/2, tisseur, travaillant dans cet établissement, ayant voulu très-imprudemment replacer sur la poulie de transmission la courroie de son métier qui en était tombée, a eu le bras engagé dans cette courroie.

Rapidement élevé jusqu'à la poulie il fut entraîné pendant une vingtaine de tours autour de l'arbre de transmission qui n'était qu'à une trentaine de centimètres du plafond, lequel a été enfoncé par les chocs successifs de son corps. On l'a descendu comme broyé et moulu quand la machine a pu être arrêtée.

Ce jeune homme a succombé deux heures après l'accident, malgré les soins des médecins Duriez et Thellier.

On a remarqué, sur les seize affaires inscrites au rôle correctionnel d'hier, la condamnation, à treize mois de détention, du nommé J. Cardon, ouvrier à Roubaix, convaincu d'avoir, la veille de la Noël et de la nouvelle année dernières, volé onze paquets de coton filé, valeur 450 fr.

L'Echo agricole donne aux agriculteurs un moyen radical et infallible, dit-il, pour détruire les chenilles. Le moment de l'appliquer étant venu nous le reproduisons ci-dessous :

Faites foudre du soufre; quand il est en fusion, plongez-y de vieux linges. De ces vieux linges imbibés de soufre, faites des tampons gros comme le deux doigts, prenez une fourche, fixez les tampons aux pointes de la fourche, et mettez-les sur les chenilles.

Si l'arbre est trop élevé, allongez la manche de la fourche en y fixant une perche.

Les tampons brûleront lentement en dégageant une fumée épaisse; promenez alors votre fourche sur l'arbre à échelonnier, et quand la fumée aura pénétré dans toutes les branches, vous pourrez être sûr qu'il n'y reste plus une seule chenille.

Toutes seront tombées à terre; mais elles ne sont qu'à demi-mortes ou simplement ergourdiées, il faut avoir soin d'étendre préalablement sous l'arbre de grandes toiles ou de vieux draps pour les recueillir. On les donne ensuite aux poules, qui en font leur régal.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 FÉVRIER. — Mario Ferrand, rue Saint Georges. — Pierre Desreumaux, rue du Grand Chemin. — Adèle Vauder Meeren, rue de Mouvaux. — Sabine Picavet, rue de Lille. — Louis Picavet, rue de Lille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 FÉVRIER. — Gustave Delbarre, 3 mois, rue du Chemin de fer. — Louise Prein, 4 mois, rue du Moulin de Roubaix. — Alphonse Willem, rue Vaucanson. — Léonie Deconinck, 4 ans, chemin de la Maquellerie. — Georges Petit, 1 mois, au Jean Ghislain. — Jean-Baptiste Dewinne, 1 an, rue des Fondeurs. — Sophie Allinckx, 10 mois, rue des Pavillons. — Adèle Vander Meeren, 6 heures, rue de Mouvaux. — Verfaillie, présenté sans vie, rue du gros Saule.

Caisse d'épargne de Roubaix Bulletin de la séance du 22 Février 1874. Sommes versées par 184 déposants, dont 37 nouveaux, Fr. 21,620. 70 demandes en remboursement, 20,191.46 cent. Les opérations du mois de Février sont suivies par MM. Achille Delattre et Lepoutre-Pollet, directeurs.

Si l'arbre est trop élevé, allongez la manche de la fourche en y fixant une perche.

Les tampons brûleront lentement en dégageant une fumée épaisse; promenez alors votre fourche sur l'arbre à échelonnier, et quand la fumée aura pénétré dans toutes les branches, vous pourrez être sûr qu'il n'y reste plus une seule chenille.

Toutes seront tombées à terre; mais elles ne sont qu'à demi-mortes ou simplement ergourdiées, il faut avoir soin d'étendre préalablement sous l'arbre de grandes toiles ou de vieux draps pour les recueillir. On les donne ensuite aux poules, qui en font leur régal.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 FÉVRIER. — Mario Ferrand, rue Saint Georges. — Pierre Desreumaux, rue du Grand Chemin. — Adèle Vauder Meeren, rue de Mouvaux. — Sabine Picavet, rue de Lille. — Louis Picavet, rue de Lille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 FÉVRIER. — Gustave Delbarre, 3 mois, rue du Chemin de fer. — Louise Prein, 4 mois, rue du Moulin de Roubaix. — Alphonse Willem, rue Vaucanson. — Léonie Deconinck, 4 ans, chemin de la Maquellerie. — Georges Petit, 1 mois, au Jean Ghislain. — Jean-Baptiste Dewinne, 1 an, rue des Fondeurs. — Sophie Allinckx, 10 mois, rue des Pavillons. — Adèle Vander Meeren, 6 heures, rue de Mouvaux. — Verfaillie, présenté sans vie, rue du gros Saule.

Caisse d'épargne de Roubaix Bulletin de la séance du 22 Février 1874. Sommes versées par 184 déposants, dont 37 nouveaux, Fr. 21,620. 70 demandes en remboursement, 20,191.46 cent. Les opérations du mois de Février sont suivies par MM. Achille Delattre et Lepoutre-Pollet, directeurs.

Faits Divers

— On annonce la mort de M. Lacaze, ancien sénateur, décédé le 21 février, à Vichy-Bigorre.

— On télégraphie de Rome, le 24 au soir, que le cardinal Borghese est mort le même jour à 4 heures.

— La colonne Vendôme est arrivée aujourd'hui juste à la moitié de sa hauteur. Le douzième tour du bas-relief continu vient d'être commencé.

— La Cour d'assises de Stolp, en Poméranie a condamné, samedi 14, à la peine de mort, la femme d'un propriétaire foncier, M^{me} Rühke, convaincue d'avoir empoisonné son mari, le 15 août de l'année dernière.

L'accusée, fille de M. Stahlberg qui possède à Poganitz de grands biens, avait reçu une brillante éducation en harmonie avec la position sociale de ses parents. Née en 1828, elle contracta vingt ans après, et conseillée par sa belle-mère, mariage avec un M. Rühke dont elle eut quinze enfants; neuf sont encore en vie. Ce sont les mauvais traitements de son mari qui ont poussé cette femme au crime.

— Dans l'après-midi du mercredi des cendres, un jeune vicair de la cathédrale de Nancy se rendant près d'un malade, fut accosté par deux individus en état d'ivresse qui se mirent à l'injurier, l'un deux même le souffleta. — Traduits en police correctionnelle samedi dernier, le premier a été condamné à huit mois de prison et 500 francs d'amende, et l'autre à quarante jours de la même peine et 16 francs d'amende.

— Le Salut Public de Lyon raconte que dimanche soir, un mendiant se présenta chez M. Vincent, adjoint, à St-Dizier, au Mont-d'Or, et demanda l'hospitalité. On accéda à ses vœux, mais à peine venait-on de se coucher que l'on crut entendre ouvrir et fermer doucement le portail de la cour.

Les maîtres du logis se mirent à leur fenêtre et aperçurent le mendiant qui fuyait en courant. Un soupçon traversa leur esprit et ils se précipitèrent dehors où un spectacle terrible frappa leurs regards: les bâtiments où le mendiant avait été logé étaient en feu. L'alarme fut aussitôt donnée et de nombreux secours arrivèrent. Cependant, les gendarmes s'étaient mis à la poursuite de l'incendiaire inconnu. Bientôt ils aperçurent dans un enclos deux individus aux allures suspectes, et dont l'un semblait répondre, autant que l'obscurité permettait de s'en rendre compte, au signalement grossier qui leur avait été donné du malfaiteur. Les gendarmes enjoignirent aussitôt, au nom de la loi, aux deux suspects de s'arrêter. L'un d'eux obéit immédiatement; l'autre, au contraire, prit la fuite à toutes jambes.

Les gendarmes s'élançèrent à sa poursuite et se voyant distancés par lui tirèrent d'abord deux coups de pistolet en l'air puis un troisième qui l'atteignit au flanc. Le malheureux tomba mortellement blessé et expira presque aussitôt. Alors on reconnut l'incendiaire. C'étaient deux herboristes de la Guillotière, le gendre et le beau-père qui, au lieu d'acheter leurs simples, trouvaient plus commode de les marander la nuit, dans les jardins de la banlieue. Le gendre avait eu le bon sens d'obéir à l'injonction des gendarmes; le beau-père, un nommé Goutte, avait voulu fuir et il lui en avait coûté la vie.

Quant à l'incendiaire, il court encore, mais toutes les brigades de gendarmerie sont sur pied, et l'on espère mettre promptement la main sur lui.

— A Londres, on s'occupe toujours de la solution d'une problème dont nous avons plus d'une fois parlé, celui de l'importation de viande transatlantique. Un banquet a eu lieu ces jours derniers, uniquement composé, dit la Nouvelle Presse libre, de viande d'outre-mer. Le gibier surtout était, parait-il, excellent. Cette viande était restée vingt-quatre jours en route; elle n'avait donc pas